

## Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz

### MOTION :

### UNE PARCELLE COMMUNALE À METTRE EN VALEUR

Le Domaine de Villard est situé dans les hauts de la Commune. Une de ses parcelles fait l'objet d'un droit de superficie au bénéfice de la société coopérative du Manège de Villard qui l'utilise, l'entretient et améliore régulièrement ses installations pour diverses activités.

L'autre partie de ce domaine, la parcelle numéro 1377, fait l'objet de cette motion.

Sur ce terrain communal s'élèvent notamment la Maison de maître de Villard, complétée par une vieille bâtisse, une grange et trois dépendances : ancienne écurie, étable et porcherie. Il y a treize ans que ce terrain est quasiment laissé à l'abandon; mais l'autorité exécutive ayant en mains des dispositions légales pour agir, je demande un nouvel aménagement de cette parcelle.

Dans un premier temps, ce sont les dépendances inoccupées qui appellent un assainissement urgent ; l'endroit situé au Nord de la Maison de maître est qualifié d'insalubre et même de dangereux; à preuve une décision d'un service cantonal qui a interdit l'exploitation de l'ancienne grange il y a quelques années déjà. A relever que le règlement du PPA, adopté par le Conseil communal en 1996, mentionne à l'article 2 :

« les bâtiments annexes sont à démolir ».

Quant à la grange très délabrée, il semble qu'une démolition s'impose; je demande donc la modification rapide du PPA précité.

La surface dégagée ainsi que le reste de la parcelle permettraient de mettre un nouvel espace à disposition des Boélands et des promeneurs dans les hauts de la Commune, indépendant et séparé de l'activité du manège.

La Maison de maître de Villard est une propriété communale acquise en 1988, il a y donc 22 ans. Malgré quelques travaux légers, le bâtiment principal (recensement – note 3 – intéressant) est dans un état marqué de vétusté. Il mérite donc une réfection soignée, par des mesures approfondies comme l'isolation thermique de l'enveloppe du bâtiment et du toit, ce qui permettrait non seulement de réduire la facture d'énergie, mais aussi d'accroître la valeur du bien immobilier.

En conclusion, je demande à la Municipalité :

- 1) de supprimer les dépendances et d'assainir rapidement la surface située derrière la Maison de maître du Domaine de Villard
- 2) de modifier le PPA accepté en 1996 et de démolir la grange dans les meilleurs délais légaux
- 3) de créer un lieu public de détente sur la parcelle communale 1377
- 4) d'étudier l'affectation et la rénovation de la Maison de maître de Villard.

Gilbert Vernez